



AVIS PUBLIC

Promulgation Règlement 683

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot tenue le 19 décembre 2017 à 19 h 45, le règlement suivant a été adopté :

Règlement numéro 683 intitulé « RÈGLEMENT SUR L'IMPOSITION DE TAXES, DE TARIFICATIONS ET DE COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018 »

Le règlement numéro 683 entre en vigueur le jour de sa publication.

Ledit règlement et le présent avis peuvent être consultés au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville sis au 110, boulevard Perrot, aux heures normales d'ouverture, ainsi que sur le site Web à www.ile-perrot.qc.ca.

DONNÉ À L'ÎLE-PERROT, ce 20 décembre 2017.

(Signé) Lucie Coallier _____

Lucie Coallier, OMA
Greffière